

Tarif—*Suite.*

- Article 309, articles à toiture, 2194 : l'hon. M. Fielding, 2194 ;
- Article 311, crayons d'ardoise et ardoises, 2194 : l'hon. M. Fielding, 2194 ;
- Articles 312, asbeste ou amianté, 2194 : l'hon. M. Fielding, 2194 ;
- Article 313, 314, 316, plombagine, non moulue, moulue, charbons d'éclairage électrique, etc., 2194 : l'hon. M. Fielding, 2194 ;
- Articles 320, 321, 322, 323, glaces, 2194 : l'hon. M. Fielding, 2194 ;
- Articles 324, 328, 338, 339, 340, 341, 342, 344, 345, miroirs allemands, montures de lunettes et de lorgnons, plomb, caractères d'imprimerie, métal de Babbitt, étain et bronze, ferblanterie, zinc, 2195 : l'hon. M. Fielding, 2195, et suiv. ; M. Ganong, 2195 et suiv. ;
- Articles 346, 347, 349, zinc, métal jaune, laiton, 2196 : l'hon. M. Fielding, 2196 et suiv. ; M. Clements, 2196 et suiv. ;
- Articles 356, 357, 360, nickel, métal anglais, argent du Nevada et d'Allemagne, monnaie d'or et d'argent, monnaie anglaise, canadienne et étrangère, 2197 : l'hon. M. Fielding, 2197 ; M. Sproule, 2198 ;
- Articles 361, 362, 364, 367, 375, 388, or, argent, aluminium, poudres de brocart et à bronzer articles en argent sterling, en nickel, dorés ou argentés, débris de diamant ou bart, composition métallique et métal plaqué, pour boîtiers de montres, boîtiers de montres, fer et fonte, barres ou rails de fer et d'acier pour chemins de fer, 2198 : l'hon. M. Fielding, 2198 et suiv. ; M. Ganong, 2198 ;
- Articles 388a, 389, 390, 391, 392, barres et rails d'acier déjà employés, éclisses et coussinets de chemins de fer, rails mobiles, ponts ou parties de ponts en fer, colonnes de fer pour constructions, ressorts, essieux, li-soirs, etc., 2199 : l'hon. M. Fielding, 2199 ;
- Articles 394, 399, tuyaux de fonte, tubes en fer ou acier forgés, 2200 : l'hon. M. Fielding, 2200 ; M. Clements, 2200 ; M. Sproule, 2200 ;
- Fil d'acier fondu au creuset, 2200 : l'hon. M. Fielding, 2200 ;
- Ajustages en fer et en acier, 2201 : l'hon. M. Fielding, 2201 ; M. Elson, 2201 ; M. Henderson, 2201 ; M. Barr, 2201 ; M. Crocket, 2201 ;
- Ecrous, rondelles, rivets, boulons en fer, 2201 : l'hon. M. Fielding, 2201 ; M. W. Wright, 2201 ;
- Articles 427, 438, 444, 456, 459, ustensiles en agate, granit, fer ou acier, locomotives et fourgons moteurs, socs et oreilles ou versoirs de charrues, sabots, etc., moules à lingots, moules à verre en métal, bols d'acier pour écrémeuses, 2202 : l'hon. M. Fielding, 2202 ; M. R. L. Borden, 2202 ; M. Sproule, 2202 ; M. Henderson, 2202 ;
- Articles 462, 463, 467, 468, 485, 489, 491, trucks, machines de toutes sortes, fer et acier à construction, machines d'une classe ou espèce non fabriquée au Canada, pour cordage, tissage, filage et tricotage, et pour fabrication de ficelle, cordage ou toile, préparation de la fibre de lin ; capsules en cuivre pour fabrication de batteries électriques, creusets en platine, coussinets d'acier pour fabrication de machines et voitures, 2203 : l'hon. M. Fielding, 2203 ; M. Henderson, 2203 ; M. Sproule, 2203 ;
- Articles 492, 495, 496, 498, 506, 508, 509, 510, 511, 513, 515, 517, 518, paille de fer, bou-

Tarif—*Suite.*

- chons de liège, joncs, bambous et rotin, articles en bois, n.a.p., moulures de bois, fibre vulcanisée et fibre durcie, balais, planches à laver, pilons, rouleaux à pâte, cannes à pêche, et autres, manches ou poignées de parapluies et parasols, bières et cercueils, vitrines, stores ou rideaux montés sur rouleaux, billards, 2204-2205 : l'hon. M. Fielding, 2204-2205 ; l'hon. M. Paterson, 2204 ;
- Discussion en comité, 2421 et suiv. ;
- Article 520, ouate, 2421 : l'hon. M. Fielding, 2421 ;
- Article 521, tissus de coton gris, et de lin, non blanchis, 2421 : l'hon. M. Fielding, 2421 et suiv. ; M. Bergeron, 2422 ; M. Cockshutt, 2422 et suiv. ;
- Article 522, tissus de coton blanc, et de lin, blanchis, n.a.p., 2423 ; l'hon. M. Fielding, 2423 ;
- Article 523, tissus de coton ou de lin, imprimés, teints ou colorés, n.a.p., 2423 ; l'hon. M. Fielding, 2423 ; M. R. L. Borden, 2423.
- Article 524, coutil de coton, gris ou blanc, etc., 2423 : l'hon. M. Fielding, 2423 et suiv. ; M. R. L. Borden, 2424 et suiv. ; l'hon. M. Foster, 2426 ; M. Bergeron, 2426 et suiv. ; M. Cockshutt, 2430 et suiv. ; M. Turriff, 2432 ; M. A. A. Wright, 2433 ; M. Henderson, 2433 ; M. Verville, 2435 ; M. Pringle, 2436 et suiv. ;
- Article 526, broderies blanches en coton ; valenciennne, dentelle, etc., de coton blanc, 2440 ; l'hon. M. Fielding, 2440 ; M. Beauparlant, 2440 ;
- Article 527, jeannettes, satines et coutils, 2441 : l'hon. M. Fielding, 2441 et suiv. ; M. Ames, 2441 et suiv. ; M. Blain, 2442 ; M. R. L. Borden, 2442 et suiv. ;
- Article 533, chiffons de coton ou de laine ou de fil, 2443 : l'hon. M. Fielding, 2443 ; l'hon. M. Foster, 2443 ;
- Articles 536, 537 et 539, fil de coton ou de lin, pour crochet et tricot, n.a.p. ; articles en coton, chanvre ou lin, n.a.p. ; fibre du Mexique, de Tampico, fibres végétales, etc., 2443 : l'hon. M. Fielding, 2443 et suiv. ; M. T. Chisholm, 2443.
- Articles 544 et 544a, ficelle d'engrègement ou pour engrèbeuses, et articles entrant dans le cott de la fabrication de ladite ficelle, 2444 : l'hon. M. Fielding, 2444 et suiv. ; M. Cockshutt, 2444 ;
- Article 555, laine, 2445 : l'hon. M. Fielding, 2445 et suiv. ; M. Clements, 2445 et suiv. ; M. M. S. McCarthy, 2445 et suiv. ; M. Caldwell, 2447 et suiv. ; M. Lalor, 2448 et suiv. ; M. W. F. Maclean, 2449 et suiv. ; M. Campbell, 2449 ; M. R. L. Borden, 2449 et suiv. ; M. Knowles, 2451 ; M. Henderson, 2451 et suiv. ; M. Barr, 2456 et suiv. ; M. Elson, 2456 et suiv. ; l'hon. M. Foster, 2462 et suiv. ; M. Wright (Muskoka), 2463 et suiv. ;
- Article 572, tapis de Turquie ou autres, et imitations, etc., 2465 : l'hon. M. Fielding, 2465 ;
- Article 590, navires, dragues, yachts, bateaux, etc., 2465 : l'hon. M. Fielding, 2465 et suiv. ; M. Bennett, 2465 et suiv. ; M. Macdonell, 2465 et suiv. ; l'hon. M. Haggart, 2466 ; M. Boyce, 2469 ; M. Blain, 2471 ; M. W. F. Maclean, 2473 ;
- Articles 591 et 592, fourgons à marchandises, voitures, camions, traîneaux, etc., 2474 ; l'hon. M. Fielding, 2474 et suiv. ; M. Crawford, 2474 ; M. W. F. Maclean, 2474 et suiv. ;